



ÉGLISE DE LIÈGE

96^e année - n° 6 Novembre-Décembre • November-Dezember 2018

Mot de l'évêque

Un Avent centré sur les droits de l'homme,
la paix et la justice

Wort des Bischofs
Advent, Zeit für Menschenrechte,
Frieden und Gerechtigkeit

UN AVENT CENTRÉ SUR LES DROITS DE L'HOMME, LA PAIX ET LA JUSTICE

CHERS FRÈRES ET SŒURS,

En ce mois de novembre, où nous commémorons nos défunts et où nous nous rappelons notre condition mortelle, nous rappelons aussi l'anniversaire de l'Armistice de 1918. C'est pourquoi le dimanche 11 novembre prochain à 10h00, je concélébrerai une messe votive pour la paix à la cathédrale avec mon confrère et ami, Mgr Heinrich Mussinghoff, évêque émérite d'Aix-la-Chapelle, spécialiste en droit canon et en droit international. Il est engagé depuis longtemps au service de la paix dans le monde et est très conscient des nécessités de diffuser cette prise de conscience autour de nous. Je vous invite à partager cette prière en participant à cette célébration ou en valorisant cette thématique le 11 novembre. À 11h00, les cloches sonneront partout pour commémorer le centième anniversaire de l'Armistice et pour prier en faveur de la paix.

L'Avent s'ouvrira le 2 décembre par le dimanche de la Parole de Dieu ; l'année liturgique C nous permettra de suivre l'évangile de saint Luc pendant un an. Des pistes d'animation sont proposées par la Commission interdiocésaine de liturgie pour ce dimanche.

L'Avent de cette année sera marqué par la thématique des droits de l'homme, dont nous célébrerons le 10 décembre les 70 ans de la proclamation en 1948. Cela nous stimule à soutenir les organisations qui luttent contre la pauvreté. Vous trouverez dans la *Gazette de l'Avent 2018*, publiée par *Vivre Ensemble*, la



description des 89 actions qui sont proposées pour un Avent solidaire en paroisse. J'ai écrit l'éditorial sous le titre : « *Droits de l'homme, droits des pauvres et foi chrétienne* ». J'y fais remarquer que l'Église catholique a reconnu ses propres valeurs éthiques dans de nombreux articles des droits de l'homme. Ainsi l'article 2 valorise l'égalité des êtres humains, leurs droits et leurs libertés « *sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation* ». Cependant les droits se complètent par des devoirs, comme le dit l'article 29 : « *L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seule le libre et plein développement de sa personnalité est possible.* »

Dans *Evangelii gaudium*, le pape François précise : « *Parfois il s'agit d'écouter le cri de peuples entiers, des peuples les plus pauvres de la terre, parce que la paix se fonde non seulement sur le respect des droits de l'homme mais aussi sur celui des droits des peuples* » [§ 154]. *Il est à déplorer que même les droits humains puissent être utilisés comme justification d'une défense exagérée des droits individuels ou des droits des peuples les plus riches. Respectant l'indépendance et la culture de chaque nation, il faut rappeler toujours que la planète appartient à toute l'humanité et est pour toute l'humanité, et que le seul fait d'être nés en un lieu avec moins de ressources ou moins de développement ne justifie pas que des personnes vivent dans une moindre dignité* » (§ 190). C'est pour cela que le pape François a lancé l'initiative d'une journée mondiale des pauvres, qui aura lieu cette année le dimanche 18 novembre. Je vous invite à y être attentif dans la liturgie et dans l'accueil.

En fin d'année, nous fêterons Noël, la naissance de Jésus. Cette fête nous plonge au cœur du mystère de la vie. Beaucoup de gens dans le monde et dans notre société seront sensibles à cette dimension. C'est aussi la fête de la grâce, la fête du premier pas que Dieu fait dans notre monde et dans notre vie. Il vient dans la pauvreté et dans la discrétion. Fêtons donc dans la joie et dans l'accueil mutuel cette fête qui parle au cœur de chacun.

† Jean-Pierre DELVILLE, votre évêque

ADVENT, ZEIT FÜR MENSCHENRECHTE, FRIEDEN UND GERECHTIGKEIT

LIEBE BRÜDER UND SCHWESTERN,

In diesem Monat November, in dem wir unserer Toten gedenken und uns an unsere Sterblichkeit erinnern, begehen wir auch den Jahrestag des Waffenstillstands von 1918. Aus diesem Anlass werde ich am Sonntag, dem 11. November, um 10 Uhr eine Votivmesse für den Frieden in der Kathedrale mit meinem Kollegen und Freund Heinrich Mussinghoff, emeritierter Bischof von Aachen und Spezialist für Kirchen- und Völkerrecht feiern. Er engagiert sich seit langem für den Weltfrieden und ist sich der Notwendigkeit bewusst, dieses Bewusstsein um uns herum zu verbreiten. Ich lade Sie ein, dieses Gebet mit uns zu teilen, indem Sie an der Feier teilnehmen oder für dieses Thema am 11. November werben. Um 11 Uhr werden überall die Glocken läuten, um des 100. Jahrestages des Waffenstillstands zu gedenken und für den Frieden zu beten.

Der Advent wird am 2. Dezember mit dem Wort-Gottes-Sonntag eröffnet. Das liturgische Jahr C wird uns erlauben, dem Lukas-evangelium ein Jahr lang zu folgen. Die interdiözesane Liturgiekommission hat für diesen Sonntag einige Vorschläge zusammengestellt.



Der Beginn dieses Jahres steht im Zeichen der Menschenrechte. Am 10. Dezember dieses Jahres feiern wir den 70. Jahrestag der 1948 unterzeichneten Menschenrechtserklärung. Das ermutigt uns, Organisationen zu unterstützen, die gegen Armut kämpfen.

Sie finden in der «Gazette de l'Avent 2018», herausgegeben von *Vivre Ensemble (Miteinander Teilen)*, die Beschreibung der 89 Aktionen, die zu einer solidarischen Adventszeit in der Pfarre beitragen können. Unter dem Titel «Menschenrechte, Rechte der Armen und christlicher Glaube» schrieb ich das Vorwort dieser Broschüre und habe darauf hingewiesen, dass die katholische Kirche ihre eigenen ethischen Werte in vielen Artikeln, die zu den Menschenrechten veröffentlicht wurden, wiedererkannt hat. So wird in Artikel 2 die Gleichheit aller Menschen, ihrer Rechte und Freiheiten festgelegt, «ohne irgendeinen Unterschied, etwa nach Rasse, Hautfarbe, Geschlecht, Sprache, Religion, politischer oder sonstiger Überzeugung, nationaler oder sozialer Herkunft, Vermögen, Geburt oder sonstigem Stand.» Die Rechte werden jedoch ergänzt durch Pflichten, wie in Artikel 29 ausgeführt: «Der Einzelne hat Pflichten gegenüber der Gemeinschaft, in der allein die freie und volle Entfaltung seiner Persönlichkeit möglich ist.»

In *Evangelii Gaudium* stellt Papst Franziskus klar: «Manchmal geht es darum, den Schrei ganzer Völker, der ärmsten Völker der Erde zu hören, denn „der Friede gründet sich nicht nur auf die Achtung der Menschenrechte, sondern auch auf die Achtung der Rechte der Völker“[EG154]. Bedauerlicherweise können sogar die Menschenrechte als Rechtfertigung für eine erbitterte Verteidigung der Rechte des Einzelnen oder der Rechte der reichsten Völker genutzt werden. Bei allem Respekt vor der Unabhängigkeit und der Kultur jeder einzelnen Nation muss doch immer daran erinnert werden, dass der Planet der ganzen Menschheit gehört und für die ganze Menschheit da ist und dass allein die Tatsache, an einem Ort mit weniger Ressourcen oder einer niedrigeren Entwicklungsstufe geboren zu sein, nicht rechtfertigt, dass einige Menschen weniger würdevoll leben» (§ 190). Aus diesem Grund hat Papst Franziskus einen *Welttag der Armen* ins Leben gerufen, der dieses Jahr am Sonntag, dem 18. November, stattfinden wird. Ich lade Sie ein, dies in Liturgie und Willkommenskultur zu berücksichtigen.

Am Ende des Jahres feiern wir Weihnachten, die Geburt Jesu. Dieses Fest lässt uns ins Geheimnis des Lebens eintauchen. Viele Menschen auf der ganzen Welt und in unserer Gesellschaft sind für diese Dimension offen. Es ist auch das Fest der Gnade, des ersten Schrittes Gottes, der arm und diskret in unsere Welt und unser Leben kommt. Lassen Sie uns mit Freude und in der Offenheit für die Anderen dieses Fest, das alle im Herzen anspricht, feiern.

† Jean-Pierre DELVILLE, Ihr Bischof

Fabriques d'église

I. Employés d'église – Indexation des traitements à partir du mois d'octobre 2018

Base 196,07 %

Suite au dépassement de l'indice pivot, les barèmes des employés d'église doivent être augmentés de 2% à partir du mois d'octobre. Vous trouverez sur le site du diocèse dans la rubrique « fabriques d'église » le tableau adapté des rémunérations.

Voici un résumé :

Nombre h/ semaine	Base 100%	0 ans	+ 5 ans	+ 10 ans	+ 15 ans	+ 20 ans
	Sacristain					
1h/sem.	20,64 €	40,47 €	44,52 €	48,97 €	53,87 €	59,26 €
	(Sacristain) - organiste non diplômé					
1h/sem.	22,04 €	43,21 €	47,53 €	52,28 €	57,51 €	63,26 €
	(Sacristain)- organiste diplômé					
1h/sem.	22,74 €	44,58 €	49,04 €	53,94 €	59,33 €	65,27 €
	Organiste lauréat ou premier prix d'orgue					
1h/sem.	24,13 €	47,31 €	52,05 €	57,25 €	62,98 €	69,27 €
	Ouvrier					
	9,1951 €/h = salaire horaire minimum garanti					
	9,4390 €/h = salaire horaire min. garanti si 19 ans et ancienneté > 6 mois					
	10,05€ €/h = salaire horaire min. garanti si 20 ans et ancienneté > 12 mois					

Exemples pour le calcul :

1. Sacristain sans ancienneté à 12h/semaine : $40,47 \times 12 \text{ mois} \times 12 \text{ h/sem.} = 5827,68 \text{ €}$
2. Organiste diplômé prestant 5h/semaine avec une ancienneté de 11 ans : $53,94 \times 12 \text{ mois} \times 5 \text{ h/sem.} = 3236,40 \text{ €}$

II. Comptabilité fabricienne

1. A PROPOS DES BUDGETS 2019

Depuis le nouveau décret sur la tutelle (décret du 13 mars 2014) applicable en janvier 2015, nous constatons une sérieuse amélioration dans la remise des documents comptables. Merci à tous ceux qui sont en ordre. A l'heure actuelle, 90% des budgets 2019 ont été déposés et ont été examinés. Parmi les 10% en retard, il y a huit fabriques d'église déchues.

Je ne peux que rappeler la nécessité de remettre les documents comptables dans les délais prescrits sous peine d'encourir la déchéance qui a pour effet de ne plus pouvoir obtenir de subsides publics.

En outre, depuis le décret du 18 mai 2017 sur la reconnaissance et les obligations des organes chargés de la gestion du temporel du culte, même les fabriques d'église déchues doivent remettre un rapport d'activité sous peine de ne plus être reconnues, avec comme sanction, la perte de la personnalité juridique, à éviter absolument.

2. EN CE QUI CONCERNE LES COMPTES 2018

Le timing pour le dépôt des comptes sera envoyé dès la mi-décembre. Je vous remercie

d'avance de bien vouloir le respecter au maximum, la charge de travail pour notre service étant particulièrement lourde.

Quelques rappels :

- Les forfaits ne sont pas autorisés.
- Les placements arrivés à échéance doivent être reconduits. Le peu de rentabilité des placements amène les trésoriers à préférer laisser l'argent sur le compte épargne ou sur le compte à vue. Cependant cette manière de faire est à éviter au risque de confondre patrimoine et revenus.
- Les factures doivent être libellées au nom du conseil de fabrique.
- Dans les livres liturgiques, seuls doivent être pris en charge par la fabrique les livres d'autel. Les livres pour la préparation des communions, baptême, mariage devraient être pris en charge par la caisse paroissiale ou de l'UP.
- En ce qui concerne les consommables eau, gaz, électricité, mazout, ils sont à prendre en charge par l'occupant pour la partie privative qui le concerne.

III. Le travail associatif, une opportunité pour les fabriques et les ASBL ?

La loi du 28 juillet 2018 instaure un régime particulier pour certaines **activités complémentaires** qui seront exonérées de cotisations de sécurité sociale et de précompte professionnel.

Les associations de fait, les personnes morales de droit privé (ASBL) et les personnes morales de droit public (par exemple les Fa-

briques d'église) peuvent avoir recours à ce type de travailleurs de manière régulière pour des **activités socio-culturelles**, moyennant la conclusion d'un contrat de travail dit « travail associatif » et le paiement d'indemnités limitées.

L'organisation qui engage un travailleur associatif doit être inscrite à la Banque Carrefour

des Entreprises (BCE). L'association de fait doit être identifiée à l'ONSS.

QUELS TRAVAILLEURS CONCERNÉS ?

Sont concernés: les travailleurs et fonctionnaires qui ont une activité professionnelle au moins à 4/5ème temps, les indépendants, les pensionnés, ainsi que les personnes qui n'étaient pas liées par un contrat de travail, une affectation statutaire ou un contrat d'entreprise avec l'organisation au cours d'une période d'un an précédant le début des prestations et qui souhaitent effectuer ces activités associatives pendant leur temps libre.

Le chômeur complet indemnisé peut exercer une activité de travailleur associatif tout en conservant ses allocations, s'il le notifie préalablement par écrit au bureau de chômage de l'ONEM, à condition qu'il s'agisse de la poursuite de l'exécution d'un contrat arrivant à échéance en matière de contrat associatif, qui était déjà effectivement exécuté avant la survenance du chômage.

Sont exclus de ce régime de travail les personnes déjà liées par l'organisation par un contrat de travail, un contrat de service, une affectation statutaire ou une convention de volontariat au sens de la loi du 3 juillet 2005.

POUR QUELLES ACTIVITÉS ?

Il doit s'agir d'un service repris dans une liste assez exhaustive, reconnue légalement.

Une interprétation est possible pour certains services. C'est au fisc qu'il reviendra de dire si l'activité exercée en fait rentre bien dans le domaine visé.

En ce qui concerne les fabriques d'église, on peut pointer les services suivants :

- Concierge d'infrastructure culturelle, artistique ;

- Personne en charge de la gestion des bâtiments de services de proximité, lieux de rencontres accessibles à tous dans le cadre du développement communautaire et ayant pour mission la gestion des clés ainsi que de petits travaux d'entretien tels que petites réparations et le nettoyage ;
- Guide ou accompagnateur de l'héritage culturel ;
- Personne active dans les initiatives concernant le patrimoine culturel et immobilier ;
- Aide et appui occasionnel et à petite échelle dans le domaine de la gestion administrative, l'administration, le classement des archives ou l'organisation pratique des activités des organisations actives dans les secteurs du patrimoine culturel et immobilier ;
- Aide occasionnelle à petite échelle à la gestion, à l'entretien et à l'ouverture au grand public du patrimoine culturel.

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DE L'« ORGANISATION » ?

- Conclure un contrat écrit en matière de travail associatif avant le début de l'activité (modèle à charger via : <https://www.activitescomplementaires.be/fr/travail-associatif/je-represente-une-association.html>) ;
- Souscrire une assurance responsabilité civile et dommages corporels ;
- Faire une déclaration électronique précisant le moment exact de début des prestations et l'indemnité qui y est liée sur le site web www.verenigingswerk.be.

QUELLE INDEMNITÉ ?

Le montant de l'indemnité est fixé par la loi, elle ne peut dépasser 6130 €/an et 510,83 €/mois.

Elle est exonérée d'impôt et de cotisations sociales. Elle couvre toutes les indemnités visant le remboursement de frais ou de déplacements.

Attention : Ne pas confondre travail associatif et bénévolat/volontariat défrayé

Le bénévolat est libre et sans obligation, il n'y a pas de contrat de travail, pas de rémunération mais la possibilité d'indemniser soit via un forfait (34.03 €/jour et 1361.23 €/an), soit sur base de frais réels.

IV. Travaux au patrimoine immobilier – Appel à projet pour le fonds Richard Forgeur

Le fonds Richard Forgeur est destiné à soutenir le propriétaire d'un bien immobilier classé ou particulièrement significatif en Province de Liège. Il permet le financement partiel de travaux de restauration d'un bâtiment, d'une partie de bâtiment ou d'éléments décoratifs immobiliers par destination.

Le lancement de l'appel a débuté le 07/09/2018, il se clôture le 29/01/2019. Si vous êtes concerné, vous pouvez introduire votre dossier en commençant par vous inscrire. Vous trouverez plus d'informations via l'adresse <https://www.kbs-frb.be/fr/Activites/Calls/2018/307274>.

V. Le CIPAR et l'exposition itinérante sur les textiles liturgiques

Les seize panneaux de l'exposition sur les vêtements sacrés continuent leur chemin. Après sa présentation dans le couloir principal du Séminaire, rue des Prémontrés, l'expo a été accueillie à **Verviers** à l'église Notre-Dame jusqu'à la mi-novembre. Pour la fin de l'année, les visiteurs pourront la voir à **l'abbaye du Val-Dieu**. Elle sera ensuite visible à l'église Saint-Sébastien de **Stavelot** à partir de la fin décembre et jusqu'à la fin du mois de janvier.

Accessible à tous, elle permet aux visiteurs de mieux comprendre la signification de ce patrimoine le plus souvent confiné dans des armoires. Dans les églises où elle sera présentée, ce sera l'occasion pour la fabrique qui accueille de mettre en valeur les plus beaux textiles liturgiques. Je vous recommande vive-

ment la visite de cette exposition très didactique.

Dans la lignée de cette année consacrée aux textiles, une brochure sur la conservation des textiles dans les églises a été élaborée avec la collaboration de l'IRPA et du département d'histoire de l'art de l'Université catholique de Louvain. *Chaque fabrique doit en avoir au moins un exemplaire*. Cette dépense s'inscrit au budget à la rubrique D11a avec la mention « publication diocésaine ».

Vous pouvez vous la procurer au prix de 10 € au service des fabriques sur production de la preuve de paiement au compte Evêché de Liège n° BE93 3631 4768 5267 avec le n° de la fabrique et la référence art.11a.

SOUTENEZ LA FONDATION SAINT-LAMBERT !

Communiquer la foi avec compétence et enthousiasme : c'est le défi relevé par la toute nouvelle Fondation Saint-Lambert. Aidez le Diocèse à mettre sur pied des initiatives prometteuses d'avenir !

Ce 17 septembre, Mgr Jean-Pierre Delville a signé la constitution de la *Fondation Saint-Lambert*. Conçue pour aider l'Église catholique du diocèse de Liège dans ses missions, la Fondation s'inspire de l'action du patron du diocèse, saint Lambert, évangéliste de la Toxandrie (Campine actuelle) au 7^e siècle. Assassiné alors qu'il résidait à Liège, qui était déjà considéré comme un site privilégié et qui le deviendra plus encore par son martyre à cet endroit, saint Lambert est ainsi à la base d'un patrimoine culturel et religieux exceptionnel.



© Saint Lambert église St. Jacques Liège

Ces deux caractéristiques de saint Lambert, la diffusion de l'évangile et la valorisation du site de Liège, font de lui un grand communicateur. Or tel est un grand enjeu actuel : transmettre la foi avec enthousiasme et dans un lieu précis. Cela signifie la faire connaître aux jeunes de manière sérieuse et valoriser notre patrimoine religieux, porteur de sens et de beauté. Tel est aussi

le but de la fondation Saint-Lambert : c'est la communication de la foi chrétienne, à travers deux volets : la transmission de la foi, spécialement chez les jeunes, et la mise en valeur du patrimoine religieux et culturel liégeois.

Les jeunes et Saint-Martin

Les premières initiatives prévues sont, d'une part, le soutien à la pastorale des jeunes, en particulier à l'organisation liégeoise aux Journées Mondiales de la Jeunesse de janvier

2019 et le pèlerinage diocésain à Lourdes ; d'autre part, le soutien à la restauration des peintures murales de la basilique Saint-Martin à Liège présentant l'institution de la Fête-Dieu à Liège et dans le monde.

D'autres pistes sont envisagées : la communication de la foi par les médias sociaux ; la présence chrétienne dans les médias des jeunes ; le financement de bourses d'études pour les séminaristes et les autres jeunes qui s'engagent dans la pastorale et la théologie ; l'engagement de personnes animant des retraites de jeunes ; l'animation spirituelle des mouvements de jeunesse comme le MEJ, le Patro, les scouts ; le soutien à la formation des catéchistes.

Au niveau patrimonial, la restauration des peintures murales du chœur de Saint-Martin présente un intérêt exceptionnel pour la communication de la foi à travers l'art. Ces fresques illustrent les étapes de l'institution de la Fête-Dieu, ou fête du Saint-Sacrement, à Liège au 13^e siècle, par sainte Julienne de Cornillon et la bienheureuse Ève de Saint-Martin ; elles évoquent aussi l'histoire de saint Martin et mettent en valeur son évolution catéchétique, depuis le don du manteau au pauvre jusqu'à son baptême, son engagement comme premier moine de l'Occident, son action missionnaire, son ministère d'évêque, son rôle de patron de la Gaule. Ces peintures murales sont la clé d'interprétation de la basilique Saint-Martin et l'aboutissement de sa restauration. D'autres initiatives sont envisagées, comme celle de la présentation au public du rouleau de la Bible, manuscrit exceptionnel conservé à la Bibliothèque du Séminaire de Liège. Ou celle du financement d'un lieu de conservation du patrimoine religieux protégé ; et la confection d'un CD avec la musique exécutée à la cathédrale Saint-Lambert à l'époque baroque.

En versant 100 €, vous deviendrez membre du comité de soutien et de la Fondation. Vous serez tenu au courant de ses initiatives et pourrez formuler des suggestions d'action et d'engagement.

Le numéro de compte est : BE32 3631 8039 6802 (Fondation Saint-Lambert, 25 rue de l'Evêché, 4000 Liège).



UNTERSTÜTZEN SIE DIE SANKT-LAMBERTUS-STIFTUNG!

Mit Kompetenz und Begeisterung den Glauben vermitteln: Das ist die Herausforderung der Sankt-Lambertus-Stiftung. Helfen Sie dem Bistum, zukunftsweisende Projekte auszuarbeiten!

Am 17. September unterzeichnete Bischof Jean-Pierre Delville die Gründungs-urkunde der *Sankt-Lambertus-Stiftung*. Sie soll der katholischen Kirche des Bistums Lüttich bei ihren Aufgaben helfen und ist inspiriert von den Taten ihres Schutzpatrons, des heiligen Lambertus, der im 7. Jahrhundert den Glauben verkündete. Er hat so zum Beispiel die Region Toxandrien (Nordbrabant) evangelisiert. Er starb während eines Aufenthalts in Lüttich, das schon zu seinen Lebzeiten als besonderer Ort galt und durch sein Martyrium noch mehr an Bedeutung gewann. Er steht somit am Anfang eines außergewöhnlichen kulturellen und religiösen Erbes.

Diese zwei Eigenschaften des heiligen Lambertus, nämlich die Verbreitung des Evangeliums und die Förderung Lüttichs, machen ihn zu einem großen Kommunikator. Den Glauben mit Kompetenz und Enthusiasmus an einem bestimmten Ort zu verbreiten ist heute eine große Herausforderung. Es bedeutet, den Glauben junger Menschen auf kompetente Weise zu stärken und unser religiöses Erbe als Vermittler des Sinns und der Schönheit unseres Glaubens wertzuschätzen. Dies ist auch der Zweck der Sankt-Lambertus-Stiftung: die Verbreitung des christlichen Glaubens durch zwei Ansätze: die Weitergabe des Glaubens, insbesondere an junge Menschen, und die Sicherung des religiösen und kulturellen Erbes Lüttichs.

Die ersten konkreten geplanten Initiativen sind einerseits die Unterstützung der Jugendseelsorge, insbesondere der Organisation für die Lütticher Teilnahme an den Weltjugendtagen im Januar 2019; andererseits die Unterstützung der Restaurierungsarbeiten der Wandmalereien in der Sankt-Martins-Basilika, die die Geschichte der Entwicklung des Fronleichnamfestes in Lüttich und in der Welt darstellen.

Andere Möglichkeiten sind: die Kommunikation des Glaubens durch die sozialen Medien; die christliche Präsenz in den Jugendmedien; die Finanzierung von Stipendien für Seminaristen und andere junge Menschen, die sich in Seelsorge und Theologie engagieren; der Einsatz von Menschen, um Einkehrtage für Jugendliche zu veranstalten; die spirituelle Animation von Jugendbewegungen wie die Eucharistische Jugend-

bewegung (frz. MEJ), Patro, Pfadfinder; und die Unterstützung der Ausbildung von Katecheten.

Im Bereich Kulturerbe ist die Restaurierung der Wandmalereien des Chorraums in der Sankt-Martin-Kirche in Lüttich von besonderem Interesse für die Glaubensübermittlung durch die Kunst. Diese Fresken zeigen die geschichtliche Entwicklung des Fronleichnamfestes, auch Fest des Allerheiligsten genannt, das im Lüttich des 13. Jahrhunderts von der heiligen Juliana von Cornillon und der seligen Eva von Saint-Martin ins Leben gerufen wurde. Sie beschreiben ebenfalls die Lebensgeschichte des heiligen Martin und heben seine katechetische Entwicklung hervor: von der Übergabe des Mantels an den Armen bis zu seiner Taufe, sein Engagement als erster Mönch des Westens, seine Missionsarbeit, sein Bischofsamt, seine Rolle als oberster Hirte Galliens. Diese Wandmalereien sind der Schlüssel zur Deutung der Sankt-Martin-Basilika und der Höhepunkt ihrer Restaurierung.

Andere Initiativen sind geplant, wie die öffentliche Präsentation der Bibelschriftrolle, eines außergewöhnlichen Manuskripts, das in der Bibliothek des Lütticher Seminars aufbewahrt wird. Oder die Finanzierung eines Konservierungsortes für das unter Denkmalschutz stehende religiöse Kulturerbe; sowie die Erstellung einer Musik-CD mit Stücken aus der Zeit des Barocks, die in der Lütticher Kathedrale aufgeführt wurden.



L'église de Manderfeld est dédiée au patron de notre diocèse saint Lambert

Jeder, der 100 Euro spendet, wird Mitglied des Förderkomitees der Stiftung. Er wird über ihre Initiativen auf dem Laufenden gehalten und kann Aktions- und Engagementvorschläge einbringen.

Die Kontonummer lautet: BE32 3631 8039 6802 (Sankt-Lambertus-Stiftung, 25 rue de l'Evêché, 4000 Lüttich).

Agenda de l'évêque

NOVEMBRE – NOVEMBER 2018

- | | | |
|-----|--|--|
| 1 | Liège, Cathédrale, 10h | Eucharistie solennelle |
| 2 | Liège, Cathédrale, 10h
Namur, 20h | Eucharistie en mémoire des prêtres et diacres
<i>Rivespérance</i> : conférence d'ouverture |
| 4-7 | Lourdes | Conférence des évêques de France |
| 8 | Malines | Conférence épiscopale |
| 9 | Liège, Cathédrale, 11h
Liège, Cathédrale, 18h | Célébration de l'Armistice
Ouverture de l'exposition « Hommes de Dieu dans la Grande Guerre » |
| 10 | Namur, 9h30
Visé, 17h | AG Conseil Interdiocésain des Laïcs
Confirmations |
| 11 | Liège, Cathédrale, 10h

Liège, 16h | Messe pour la paix avec Mgr Mussinghoff (Aachen)

Rencontre des catéchumènes |
| 12 | Liège, Cathédrale, 9h45 | Chapitre cathédral |
| 15 | Liège, Cathédrale, 10h | Prière œcuménique à l'occasion de la fête du Roi |
| 16 | Liège, 9h45 | Conseil épiscopal |
| 17 | Seraing, N-D de l'Assomption, 17h | Confirmations |
| 18 | Liège, Cathédrale, 10h

Spa, Foyer de Charité, 16h | Journée mondiale des pauvres :
eucharistie et repas

Conférence : « La guerre 14-18 et l'engagement du diocèse de Liège » |
| 20 | Liège, 19h | Conférence à la Société littéraire :
« Vatican II, 50 ans après » |
| 23 | Liège, 12h15 | Rencontre Institutions chrétiennes (IC) |
| 24 | Saint-Vith, 15h | Confirmations |

25	Liège, Cathédrale, 10h Liège, St-Barthélemy, 11h	Célébration du Christ-Roi Célébration pour les 40 ans de la Confrérie des bouchers
29	Tournai, 10h Namur, 18h	Colloque Lucien Cerfaux AG Caritas UNESSA
30	Liège, 9h45	Conseil épiscopal

DÉCEMBRE – DEZEMBER 2018

1	Liège, église St-Jacques, 17h	Concert - 25 ans Accueil Botanique
2	Liège, Cathédrale, 10h	Dimanche de la Parole de Dieu (1er Dim. de l'Avent)
3	Luxembourg, 12h	Rencontre Eurégio
4	Brialmont, 9h30	Conseil presbytéral
8	Roermond Wegnez-Pepinster, 17h	Ordination épiscopale de Mgr Harry Smeets Fête de l'Immaculée Conception
12	Bruxelles, 20h	Conférence du rabbin Guigui
13	Namur, 13h30	Conférence : « Oser accueillir l'étranger »
14	Liège, 9h30 Waremme, 18h30	Conseil épiscopal Célébration de Noël à la clinique ND
17	Liège, 15h	Commission des Ministères Laïcs (CML)
18	Bruxelles, 10h	AG Caritas international
19	Louvain-la-Neuve, 20h	Conférence «Trésor de la foi et annonce missionnaire»
20	Liège, Évêché, 15h	Réception de Noël pour les Services et le personnel
22	CHR-Verviers, 14h	Célébration de Noël
24	Liège, St-Barthélemy, 19h Liège, Cathédrale, 24h	Repas de Noël SDF Messe de Minuit
25	Liège, Cathédrale, 10h	Messe solennelle de Noël

Nominations

- Monsieur **Jean-Marc DARCIS** est nommé membre de l'équipe d'aumônerie du CHR de Liège pour un mandat de cinq ans (1er novembre 2018 – 30 octobre 2023), principalement sur le site de la Citadelle, sous la responsabilité de Madame Marie Duval, responsable de l'équipe.
- Madame **Nathalie DONÀ-GRYGLEWICZ** est nommée membre de l'équipe pastorale de l'Unité pastorale Trinité-Ans pour une durée de trois ans (1er septembre 2018 – 31 août 2021).
- Monsieur l'abbé **Ludovic FRANCK** est nommé prêtre auxiliaire dans l'Unité pastorale de Visé et collaborateur du Service de Presse et de Communication du diocèse.
- Madame **Anne LOCHT**, responsable du Service diocésain Couples & Familles, est nommée responsable de l'équipe d'évaluation des assistants paroissiaux ; Mgr l'Évêque remercie chaleureusement Madame Bernadette Goessens qui a assuré cette responsabilité avec compétence et ténacité depuis 2009 jusqu'au 30 juin 2018.
- Le Père **Philippe MARBAIX** sj, vicaire dans l'Unité pastorale St-Léonard Liège-Vottem, a été nommé curé de ladite Unité pastorale en date du 1er septembre 2018. Il assure son ministère en étroite collaboration avec Madame **Yvette BOHET-MARDAGA** que Mgr l'Évêque a nommée coordinatrice de ladite Unité pastorale.
- À la demande du curé de l'Unité pastorale de Seraing-Ougrée et après consultation de l'attachée du Chantier Paroisses et du Vicaire général, Mgr l'Évêque a nommé pour une durée de trois ans (1er septembre 2018 – 31 août 2021) les membres de l'équipe pastorale qui, avec Monsieur l'abbé **Freddy MWAMBA**, en sa qualité de curé, sont appelés à participer à l'exercice de sa charge curiale : Madame **Martine MAKÀ** et Messieurs **Roger JANSEN** et **Michel MUSELLE**.
- Bischof Jean-Pierre Delville ernennt Pastor **Claude THEISS**, Dechant der Eifel, zum Mitglied der Kommission für das Amt und das Leben der Priester.

Mgr Jean-Pierre Delville a nommé Monsieur l'abbé **Claude THEISS**, doyen de l'Eifel, membre la Commission pour le Ministère et la Vie des prêtres.

- Pfarrer **Claude THEISS**, Pastor des Pfarrverbandes St. Vith, wird ab dem 1. Oktober 2018 für eine Übergangszeit zum Pfarrverwalter des Pfarrverbandes Büllingen ernannt.

L'abbé **CLAUDE THEISS**, curé de l'Unité pastorale de Saint-Vith, est nommé administrateur paroissial de l'Unité pastorale de Bullange à compter du 1er octobre 2018 pour une période transitoire.

Notice de décès



Abbé Paul GEENEN

M. l'abbé **Paul GEENEN** est né à Liège le 30 avril 1930. Il a été ordonné prêtre le 19 décembre 1953 à Stavelot. Il est décédé ce 23 août 2018 à Chênée.

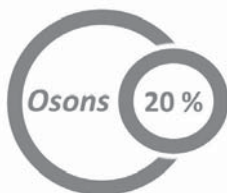
Paul Geenen a fait ses études primaires à La Gleize et ses études secondaires à l'Institut Saint-Remacle à Stavelot. Il a obtenu un baccalauréat en philosophie à l'Université catholique de Louvain en 1949 et ensuite une licence en philosophie et lettres ; il a étudié la théologie au Séminaire de Liège.

Le jeune prêtre a commencé son ministère comme professeur au Collège de Stavelot en 1953, tout en assurant un ministère paroissial à Francheville et à Ster-Francorchamps. En 1966, il a été envoyé comme professeur au Collège de Nyanza au Rwanda, où il est resté jusqu'en 1979. Rentré au pays, il a été curé de Ferrières, Bosson, Xhoris et Vieuxville de 1979 à 1992. Ensuite il a été nommé curé de Melen, Micheroux et Èvegnée-Tignée jusqu'en 2002. Enfin, de 2002 à aujourd'hui, il a été desservant de Stoumont, plus spécialement dans les paroisses de Chevron et de Rahier.

Paul a donné le meilleur de lui-même dans son ministère de prêtre, qu'il a exercé avec ferveur spirituelle, ouverture aux autres, générosité, fidélité et cordialité, dans de nombreux endroits du diocèse. Il faisait partie d'une Équipe Notre-Dame. Il aimait beaucoup sa commune et sa région. J'exprime au Seigneur et devant vous tous ma reconnaissance pour le témoignage de foi que Paul nous a donné, pour son sens du service, son ministère dans notre église locale et son sens de l'amitié envers ses frères et sœurs.

† Jean-Pierre Delville, évêque de Liège

LETTRE AUX UP OSONS 20%... OÙ EN SOMMES-NOUS ?



Dans une lettre datée du 3 octobre, notre Vicaire général Alphonse Borrás rappelle aux Unités pastorales l'existence de l'initiative « Osons 20 % » et invite les communautés, et plus précisément les responsables pastoraux, à s'y engager. Ci-dessous, vous trouverez l'essentiel de cette lettre.

« ... La démarche Osons 20% est libre. Je tiens à le rappeler. Mais si vous vous y engagez, il convient de 'discerner ce qu'il faut innover ou renouveler avec audace missionnaire' (document du 3 mars 2018). Et, après avoir fixé votre objectif, il faudra se donner les moyens d'aller de l'avant !

Pour mémoire, cette démarche est proposée aux UP dont l'animation, la direction, le gouvernement – choisissez le terme, et pourquoi pas l'accompagnement – ne repose pas uniquement sur le curé, tout généreux et qualifié qu'il soit. Elle est proposée aux UP qui bénéficient d'une équipe « pastorale », une équipe autour et avec le pasteur. Le travail en équipe signifie que tout le poids de l'annonce de l'évangile ne repose pas sur les épaules d'un seul mais met à profit les talents, les qualités, les compétences des membres de l'équipe. Un leadership partagé favorise la pérennité des projets, leur consolidation à l'écoute de la vie des gens et de leurs préoccupations. C'est ensemble, en équipe, que l'on prend des initiatives pour faire goûter à tous la proximité de Dieu, son infinie douceur, son « Règne » qui (sur)vient au cœur du monde.

20% ? Il y a souvent dans les activités de l'UP (100%) un trop-plein, une saturation parce qu'on continue à en ajouter d'année en année et surtout parce qu'on continue, dans cette accumulation, à faire « comme on a toujours fait ». Il y a sans doute des choses à ne plus faire, des habitudes à abandonner, un trop-plein à évacuer.

L'activisme et la frénésie – même (et surtout !) avec moins de ressources et de relève – risquent de nous faire oublier l'essentiel : non pas le sauvetage de notre paroisse ou de notre catéchèse, mais l'expérience, indispensable et vitale, de la confiance en Dieu. Celui-ci est toujours surprenant parce qu'il ne cesse de nous aimer, gracieuse-

ment. Nos activités pastorales et autres masquent parfois notre peur du vide... Mais Dieu ne nous abandonne pas. Il nous invite à l'aventure de la foi. »

Dans la même lettre, l'abbé Borrás a demandé aux acteurs de la pastorale s'ils comptent entrer dans la démarche proposée et il a demandé une réponse en-deans les 15 jours. Il a rappelé que les attachés du Chantier Paroisses sont à la disposition des UP pour répondre à leurs questions. « *Si vous estimez ne pas encore être prêts,... prenez bien le temps. Ce qui est essentiel, c'est de se mettre 'en projet', et cela ne s'improvise pas* », conclut le vicaire général.

Catéchuménat


CONFIRMATION D'ADULTES



Régulièrement des adultes se présentent à nous avec le désir d'être confirmés. Cette demande est belle et mérite d'être prise au sérieux. Ces personnes ont sans doute besoin d'être accompagnées dans leur démarche pour que celle-ci s'inscrive dans un réel parcours de foi.

C'est bien aux communautés locales de prendre en charge pareil suivi. Les pasteurs auront à cœur de vivre avec eux un réel cheminement, mettant éventuellement en place une mini-équipe d'accompagnement, à l'instar de ce qui se fait pour le catéchuménat. On leur proposera par exemple tel ou tel groupe biblique, groupe de prière, groupe d'échange où l'adulte pourra rencontrer d'autres chrétiens en route et ainsi approfondir sa démarche. La participation à l'une ou l'autre catéchèse communautaire pourrait être également un beau lieu pour vivre une expérience d'église enrichissante.

Ainsi préparée, la confirmation de ces adultes trouvera assez naturellement sa place dans une célébration vécue en UP où jeunes et moins jeunes, avec leur spécificité, vivent une même démarche, quand le sacrement reçu n'est pas affaire d'âge mais de foi ! Cette dimension intergénérationnelle rejoint d'ailleurs les intuitions fondamentales de « La catéchèse renouvelée », qui souhaite favoriser la portée communautaire de toute démarche catéchétique.



Une autre voie reste cependant possible pour les adultes et elle n'est pas moins belle ! C'est de vivre le sacrement dans un cadre diocésain lors de la célébration de la Pentecôte à la Cathédrale. Rappelons que, même dans ce contexte, la préparation relève des pasteurs locaux qui présentent quelqu'un en vue de la confirmation. Deux rendez-vous sont néanmoins fixés pour ceux qui choisissent cette voie : une soirée de partage et d'échange ainsi qu'une journée de recollection. On trouvera dans l'encadré ci-dessous les dates prévues pour l'année 2019.

Un « Vade-mecum pour la confirmation » précisant l'ensemble des modalités sur toutes ces questions est disponible sur notre site www.annoncerlevangile.be. Il sera envoyé bientôt aux curés et responsables de la catéchèse de confirmation connus de notre Service. Merci en tout cas de diffuser l'information à qui de droit !

« Pierre et Jean prièrent pour les Samaritains afin qu'ils reçoivent l'Esprit Saint ; en effet, l'Esprit n'était encore descendu sur aucun d'entre eux : ils étaient seulement baptisés au nom du Seigneur Jésus. Alors Pierre et Jean leur imposèrent les mains, et ils reçurent l'Esprit Saint. » (Ac 8,15-17)

Olivier Windels, vicaire épiscopal

En 2019, en vue des confirmations d'adultes à la cathédrale :

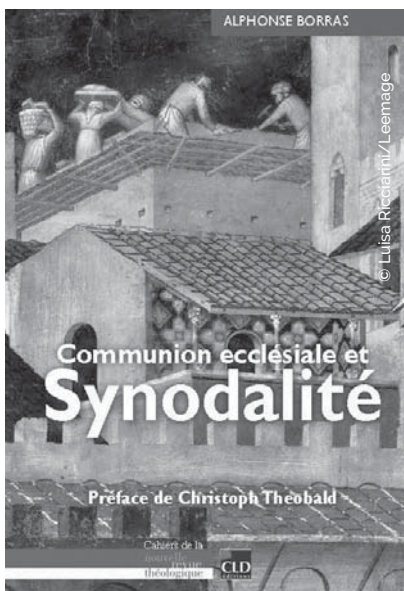
- **Soirées de préparation** : 15 mars 2019 **ou** 17 mai 2019 à 19h30, à l'abbaye Paix Notre-Dame des Bénédictines.
- **Recollection de préparation** : 26 mai de 9h30 à 16h à l'abbaye Paix Notre-Dame.
- **Confirmation des adultes en diocèse** : Pentecôte, dimanche 9 juin à 10h à la cathédrale Saint-Paul.

Le nouveau livre d'Alphonse Borrás

COMMUNION ECCLÉSIALE ET SYNODALITÉ

Le vicaire général du diocèse de Liège publie en ce début novembre un ouvrage intitulé « *Communio ecclésiale et Synodalité* », préfacé par le père Christoph Theobald sj, qui comprend notamment un chapitre sur la récente Constitution apostolique *Episcopalis communio* concernant le Synode des évêques. Un ouvrage à lire pour réfléchir et œuvrer à une Eglise plus synodale...

Né en 1951, Alphonse BORRAS est professeur de droit canonique et théologien belge. Vicaire général du diocèse de Liège, il est spécialiste de la théologie du diaconat et des rapports entre laïc et ministères dans l'Église. Il a enseigné notamment à l'Université catholique de Louvain. Il est membre du conseil éditorial de la *Nouvelle revue théologique*.



Le bon gouvernement, détail de « Les effets du bon et du mauvais gouvernement à la ville et à la campagne », Ambrogio Lorenzetti, 1338, Palazzo Pubblico de Sienne.

« *L'Église n'est rien d'autre que le Peuple de Dieu qui chemine ensemble (syn-odos en grec) sur les sentiers de l'histoire à la rencontre du Christ Seigneur* », expliquait le pape François à l'occasion du cinquantième anniversaire de la création du Synode.

Ce Cahier de la *NRT* réunit plusieurs textes consacrés à la notion de synodalité : l'auteur examine les instances synodales comme le conseil pastoral de paroisse et le Synode des évêques, en montrant comment chaque baptisé participe à la vitalité de l'Église. La synodalité est un processus qui édifie l'Église en suscitant la participation des baptisés à sa mission dans le monde. Elle apparaît alors comme l'un des principes de gouvernance dans l'Église selon le pape François, comme l'exprime la récente constitution *Episcopalis communio*, dont l'auteur offre un commentaire inédit.

Campagne de l'Avent de Vivre Ensemble

LES DROITS HUMAINS



PISTES POUR UN
AVENT SOLIDAIRE 2018



La Déclaration universelle des droits de l'homme fête ses 70 ans le 10 décembre 2018. Dans l'esprit des fondateurs, les droits humains sont un idéal à atteindre. Aujourd'hui encore, le non-respect des droits engendre de la pauvreté et la pauvreté demeure une atteinte aux droits humains. Il est donc utile de rappeler que ces droits sont un levier formidable contre la précarité.

Bien entendu, seuls, nous pouvons nous sentir impuissants devant l'ampleur de la tâche. Mais chez *Vivre Ensemble*, nous faisons jour après jour l'expérience que la solidarité est un merveilleux moyen pour faire avancer les droits. En effet, sur le terrain, des centaines d'associations luttent pour les défendre et pour les préserver. Cette année encore, *Vivre Ensemble* soutient 89 projets élaborés par ces associations.

Pour vous partager cette conviction, nous avons préparé des outils qui pourront vous accompagner dans votre cheminement durant tout l'Avent (et même au-delà). Ils comprennent :

- un dossier DUDH, pour célébrer les 70 ans de la Déclaration universelle des droits humains (DUDH) ;
- la Gazette de l'Avent : présentation des thèmes, outils, événements, associations soutenues ;
- des pistes pour un Avent solidaire qui devraient vous aider à vivre un Avent de veilleurs, à la fois recueilli et actif ;
- l'affiche de campagne : apposez-la à un endroit bien visible. Vous contribuerez ainsi à la diffusion de notre campagne ;
- un jeu de cartes : « Les droits humains, un atout contre la pauvreté ! »
- un conte de Noël : « Les feux de l'hiver », pour les 8-12 ans. Ce conte a été écrit par Xavier Deutsch et illustré par Gauthier Dosimont (réédition du conte 2015).

Ces outils peuvent être téléchargés sous format PDF sur le site web de *Vivre Ensemble* (<https://vivre-ensemble.be/-campagne-d-avent-2018->). Ils peuvent également être commandés sous format papier. Nous attirons tout spécialement votre attention sur le calendrier de l'Avent (notre étude de cette année

2018) et sur le jeu de cartes, deux outils ludiques pour (re)découvrir les droits humains. Nous espérons que vous y trouverez un soutien à votre réflexion et à votre action.

A l'occasion de l'Avent, réaffirmons ensemble que ces droits sont universels et indivisibles et que la garantie de ces droits est indispensable pour faire avancer la justice sociale et le vivre-ensemble. Car « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité » (art. 1er de la DUDH).

Collectes prescrites – Vorgeschriebene Kollekten

10-11 NOVEMBRE : PERSONNES ATTEINTES D'UN HANDICAP

L'objectif est d'encourager et d'aider les associations et les mouvements qui promeuvent le bien-être et l'insertion sociale des personnes ayant un handicap. Notre participation financière sera non seulement un soutien mais surtout un signe de fraternité et de solidarité.

15-16 DÉCEMBRE: CAMPAGNE D'AVENT VIVRE ENSEMBLE

Le temps de l'Avent et l'approche de Noël sont propices pour nous laisser interpellés sur l'accueil, l'accompagnement et le soutien à apporter aux personnes précarisées. Notre diocèse est riche en initiatives de tous ordres grâce à la collaboration de nombreux volontaires disponibles et compétents. La collecte pour les projets de **l'Action Vivre Ensemble** s'inscrit dans le projet global de lutte contre l'exclusion et l'insertion des plus démunis (Action Vivre Ensemble, rue Chevaufosse, 72 à 4000 Liège - 0472/63.43.91 ou 0478/39.19.37 - veliege@entraide.be - www.vivre-ensemble.be).



10.-11. NOVEMBER : PERSONEN MIT BEHINDERUNG

Mit dieser Kollekte sollen die Vereinigungen und Bewegungen unterstützt werden, die das Wohlbefinden und die soziale Integration von Personen mit Behinderung fördern. Unsere finanzielle Beteiligung ist nicht nur als Unterstützung zu verstehen, sondern vor allem als ein Zeichen der Geschwisterlichkeit und der Solidarität.

15.-16. DEZEMBER: ADVENTSAKTION MITEINANDER TEILEN

Die Advents- und Vorweihnachtszeit ist eine günstige Zeit, uns bezüglich unserer Aufnahmebereitschaft, der Begleitung und der Unterstützung von Menschen in Not interpellieren zu lassen. Dank der Zusammenarbeit vieler verfügbarer und kompetenter Ehrenamtlicher ist unser Bistum reich an Initiativen aller Art. Die Kollekte von **Miteinander Teilen** fügt sich in ein Gesamtprojekt im Kampf gegen die Ausgrenzung und für die Wiedereingliederung der Mittellosen ein (Miteinander Teilen, Judenstraße 29, 4700 Eupen - 087/55.50.32 - info@miteinander.be - www.miteinander.be).

MOT DE L'ÉVÊQUE / WORT DES BISCHOFES

Un Avent centré sur les droits de l'homme, la paix et la justice..... 2

Advent, Zeit für Menschenrechte, Frieden und Gerechtigkeit.....4

FABRIQUES D'ÉGLISE

Employés d'église – Indexation à datée d'octobre 2018 6

Comptabilité fabricienne : Budget 2019 – Comptes 2018..... 7

Le travail associatif, une opportunité pour les
fabriques et les ASBL ?7

Travaux au patrimoine immobilier - Appel à projet pour le
fonds Richard Forgeur9

Le CIPAR et l'exposition itinérante sur les textiles liturgiques..... 9

Soutenez la Fondation Saint-Lambert..... 10

Unterstützen Sie die Sankt-Lambertus-Stiftung..... 12

AGENDA de l'évêque 14

NOMINATIONS 16

NOTICE DE DÉCÈS 17

Osons 20%... Où en sommes-nous? 18

Confirmations d'adultes 19

Le nouveau livre d'Alphonse Borras21

Campagne de l'Avent de Vivre Ensemble22

Collectes prescrites - Vorgeschriebene Kollekten..... 23

Vos communiqués et vos illustrations

Les textes et leurs illustrations doivent rentrer
au plus tard le **26 novembre 2018** pour le numéro
de septembre-octobre 2018 au Service de
Presse et de Communication du diocèse de
Liège (communication@evechedeliège.be).

ÉGLISE DE LIÈGE : 96^{ème} année

RÉDACTEUR EN CHEF : Ralph SCHMEDER

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Marc DAHM

COMITÉ DE RÉDACTION :

Fina KEIFENS, Emil PIRONT,
Dominique SERVAIS, Thierry DE GYNS,
Martine LEWIS-LETESSON

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :

Alphonse BORRAS, Mgr Jean-Pierre DELVILLE,
Eric DE BEUKELAER, Arthur JODOCY, Isabelle
LECLERCQ, Emil PIRONT, Carmelina VOLPE

RÉDACTION – ADMINISTRATION :

Service de Presse et de Communication
Rue des Prémontrés 40 - 4000 Liège
Tél. 04/223.15.26
Secrétariat : communication@evechedeliège.be
Direction : ralph.schmeder@rcf.be

MISE EN PAGE ET IMPRESSION

KLIEMO – Hütte 53 – 4700 Eupen
Tél. 087/59.50.00 – Fax 087/55.57.81
E-mail : info@kliemo.be

ABONNEMENTS :

« DIMANCHE – ÉGLISE DE LIÈGE » 46 n°/an et

« ÉGLISE DE LIÈGE – BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an

- Abonnement simple papier : 42 €
- Abonnement soutien papier : 65 €

Par virement sur le compte BE09 7320 2154 4357
au nom de Cathobel asbl:

Chaussée de Bruxelles 67/2, 1300 Wavre

Contact : abonnement@cathobel.be –

Tél. : 010/23.59.00 – Fax : 010/23.59.08

Possibilité pour les germanophones :

ABONNEMENT

« ÉGLISE DE LIÈGE – BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an

- Abonnement individuel : 30 €
- Abonnement de soutien : 50 €

Abonnement pour l'étranger : 40 €

Par virement sur le compte BE93 3631 4768 5267

(BIC : BBRUBEBB) au nom de l'Évêché de Liège asbl

Contact : Secrétariat Économat – Tél. : 04/230.31.62

